

REGLEMENT

1 CALENDRIER : Le Derby du Roc Merlet aura lieu comme chaque année au mois de Mars L'édition 2017 est fixée au samedi 25 mars.

2 PARTICIPATION : L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 16 ans minimum.(2001)
L'épreuve peut se faire au moyen de tout engin de glisse, notamment : ski, monoski (patinettes interdites), snowboard (bâtons interdits), télémark ou engins spéciaux tels que : snow-scoot, skwal, Airboard, Snow skate, fauteuil ski (Handiskieurs), paret (et déclinaisons) ou tout autre engin dont la direction et la vitesse peuvent être maîtrisées. Tout autre engin non cité précédemment devra être soumis à l'approbation du comité course par l'envoi d'une photo lors de l'inscription puis par la présentation de l'engin à un membre du comité course préalablement au retrait du dossard. Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ ou l'accès aux vallons.

Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de refuser l'utilisation d'un engin en fonction de ses caractéristiques.

3 ENGAGEMENTS : Le prix de l'inscription individuel est de 18 € et tarif préférentiel pour groupe de 4 personnes, 60€. sous réserve de places disponibles.

Les jeunes de 16 et 17 ans devront fournir une attestation parentale indiquant clairement « l'autorisation à participer au derby du Roc Merlet 2017 ». Le parent devra impérativement cosigner le règlement et le bulletin d'inscription.

Attention : Les personnes étrangères (hors France Métropole) ne pouvant payer leur inscription par carte bancaire ou Paypal devront prendre à leur charge l'intégralité des frais bancaires inhérents aux virements internationaux.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

4 LES DOSSARDS : Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer au bureau ESF MORIOND, le jour de l'épreuve avant 15h30

5 REMONTEES MECANQUES : Les concurrents munis de leur dossard pourront se procurer un forfait pour 10€ strictement personnel, valable uniquement le jour de l'épreuve, sur le domaine de Courchevel 1650.
Ce forfait sera remis lors du retrait du dossard.

6 EQUIPES : Les concurrents peuvent s'inscrire en équipe. Une équipe est composée de quatre participants, dont au moins une femme. Les équipes valables pouvant prétendre à classement seront composées comme suit : 3 hommes / 1 femme ou 2 homme / 2 femmes ou 1 homme / 3 femmes ou 4 femmes. Le temps de l'équipe est calculé par l'addition des 4 temps.

7 DEPART : Le départ se fera par vagues de 10 personnes maximum. L'ordre de départ sera établi par un tirage au sort. Les participants non présents dans leur vague de départ ou se présentant sur un autre engin que celui validé lors de la remise du dossard seront disqualifiés.

8 PARCOURS : Cette course se déroule sur le domaine de courchevel 1650. Le départ est prévu à l'arrivée du télésiège de roc merlet et chanrossa à 2540m d'altitude (en fonction des conditions), et l'arrivée sur le front de neige de courchevel 1650. Environ 15 portes balisent le parcours. Il s'agit d'une descente sur piste. Le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur et celle de l'accompagnant des handiskieurs.

9 RECONNAISSANCE : La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. Lors de ses reconnaissances le coureur estimera sa capacité physique et technique à participer à la course. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants, à partir de 15h le jour même.

10 ETAT DU TERRAIN : Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

11 SÉCURITÉ : samedi 25 mars avant la course Briefing coureurs, présence obligatoire.

Le port du casque homologué ski est obligatoire.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course.

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel avant la montée aux téléphériques Ariondaz ou le télésiège Chanrossa.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veuillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passé la ligne d'arrivée, veuillez sortir de la raquette d'arrivée.

12 HANDISKIEUR : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, vous devrez être complètement autonome avec votre ou vos accompagnants. Ce qui implique accès au point de départ, course et retour. Lors de votre inscription vous devrez informer la personne responsable des inscriptions de la composition du binôme que vous formerez avec votre accompagnant.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'handiskieurs en fonction des moyens techniques disponibles.

14 SANCTIONS : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

15 CHRONOMÉTRAGE : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent survenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

Chaque concurrent devra remettre sa puce de chronométrage à l'arrivée.

Toute puce de chronométrage non restituée sera facturée 80€ au concurrent.

16 CLASSEMENT : Un classement individuel, par discipline et par équipe sera effectué. Pour chaque discipline : ski, télémark, snowboard, monoski, engins spéciaux; il sera établi un classement "hommes" et un classement "femmes".

17 PODIUM : Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du Derby pourront être mises en évidence lors de la remise des prix.

18 ASSURANCES : Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve, notamment en responsabilité civile. Possibilité de souscrire un coupon « Carré Neige » au prix de 2.80€ aux guichets de l'ESF Courchevel 165, le jour même.

19 ANNULATION : Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas une sécurité maximum.

En cas d'annulation, les activités et la soirée seront maintenus.

20 ARRET DE LA COURSE : Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

21 REMBOURSEMENT : Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique. Remboursement particulier avant le derby : blessures, cas de force majeure, un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical et de tout document justificatif au plus tard une semaine avant la course. L'organisation retiendra la somme de 5€ quel que soit la cause d'annulation.

LE ROUX Pauline.